

## Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de régler la circulation dans la rue de Thionville à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant des travaux de façade. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

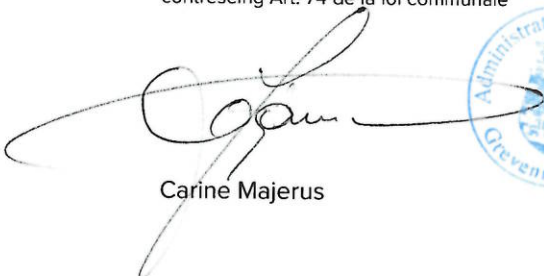
---

Lieu : **Rue de Thionville**  
Début : **Lundi, 13 décembre 2021 à 07h00**  
Fin : **Lundi, 13 décembre 2021 à 18h00**  
Motif : Travaux de façade  
Règlement : GRE-361-2021

---

Grevenmacher, le 10 décembre 2021

La secrétaire communale  
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



Le bourgmestre



Leon Gloden